

**Relance de minicentrales :
Le gouvernement Legault renie ses déclarations**

Montréal, le 15 avril 2019 – Le gouvernement Legault fait preuve d'incohérence en matière économique avec le feu vert donné à Hydro-Québec au projet Manouane Sipi par la signature d'un contrat d'achat d'électricité le 15 février 2019.

Ce projet occasionnera des pertes estimées à 6 M\$ par année. L'achat d'électricité sera à 8,5 cents/kWh au début, avec un coût moyen de 11 cents/kWh sur les 20 années du contrat, à cause d'une indexation automatique prévue de 2,5 % par année. Or, Hydro vend ses surplus d'électricité à moins de 5 cents/kWh sur le marché américain. De plus, ses énormes surplus perdureront pour une durée indéterminée. Des déversements d'eaux aux barrages, d'une valeur de 500 M\$, ont été nécessaires en 2018 (10 TWh déversés à 5 cents/KWh). Aux coûts de production d'électricité s'ajoutent ceux de son transport et de sa distribution, lesquels représentent aussi des millions de dollars annuellement.

Le gouvernement Legault balaie ainsi sous le tapis une multitude de déclarations indiquant son opposition aux projets déficitaires. Le premier ministre François Legault a pourtant participé, avec Québec solidaire représenté par Amir Khadir, à une conférence de presse le 14 février 2013 pour dénoncer de tels projets : *«Appelons un chat un chat. C'est une façon déguisée avec un projet non rentable d'aller donner une subvention à des autorités municipales ou des MRC qui en ont peut-être besoin, mais pourquoi aller faire un projet qui va faire perdre à l'ensemble des Québécois des dizaines de millions de dollars?»* déclarait-il. Un an plus tard, le 27 mai 2014, il interpellait le premier ministre Philippe Couillard par communiqué de presse : *«J'imagine que le premier ministre a fait réaliser une analyse des coûts et des revenus anticipés avec les projets de mini-centrales. Est-ce que le premier ministre peut nous dire à combien s'élèvera la facture pour les contribuables afin de subventionner ses mini-centrales ?»*. À l'Assemblée nationale, il a qualifié ces projets de *«coûteux et illogiques d'un point de vue économique»* pour les contribuables.

De surcroît, le gouvernement et Hydro-Québec ont la légitimité d'annuler de tels projets, comme l'avait fait le gouvernement Marois en 2013, ou d'en réviser les conditions compte tenu des retards cumulés à ce jour. Les conditions du marché, maintenant 15 ans plus tard avec une mise en service en 2024, sont très différentes de celles qui prévalaient lors de l'élaboration du programme en 2009.

En ce qui concerne plus spécifiquement le projet Manouane Sipi, la Fondation Rivières souligne que le projet causera un assèchement quasi complet d'environ 4 kilomètres de la rivière Manouane. Cet assèchement a pour but d'augmenter les profits en turbinant davantage les eaux. D'autre part, la Fondation Rivières demande la divulgation du contrat avec la société Kruger Énergie et des calculs de rentabilité. Ceux-ci sont faussement établis sur 40 ans alors que le contrat mentionne que le prix pour la deuxième période de 20 ans sera établi *«aux conditions qui auront alors été fixées par le Distributeur»*, Hydro-Québec.

La Fondation Rivières demande conséquemment à ce que la Société en commandite Manouane Sipi et sa compagnie constituante privée 9228-4348 QUÉBEC INC soient assujetties aux règles d'accès à l'information des organismes publics, que des règles d'appel d'offres publics s'appliquent, et que les estimations de coûts et calculs de rentabilité soient rigoureusement analysés de façon indépendante.

-30-

Source : Alain Saladzius, ing., Président
514 924-2013, presidence@fondationrivieres.org